

DIRECTION PETITE ENFANCE

Relais Petite Enfance

Mail : relaispetiteenfance@ville-tours.fr

REGLEMENT DES MATINEES LUDIQUES

à destination des professionnels de l'accueil individuel

DEFINITION	Les animatrices du Relais Petite Enfance, éducatrices de jeunes enfants, organisent des matinées ludiques à l'attention des enfants que vous accueillez. Ces temps permettent à l'enfant d'être à l'initiative de ses mouvements, de son jeu et répond aux besoins physiques et psychologiques de celui-ci. Ce sont des temps de travail, d'échanges et d'observation permettant un soutien à votre professionnalisation.
INSCRIPTION	Les inscriptions s'effectuent suite à l'envoi de la fiche de préinscription annuelle aux matinées ludiques et tout au long de l'année, sous réserve de place disponible, mais aussi en fonction du type de matinée ludique, de l'âge des enfants et du rang sur la liste de préinscription. Il peut y avoir un roulement dans l'attribution d'une place sur certaines matinées, d'une année sur l'autre. Seuls les enfants inscrits avec retour de la fiche de participation seront admis. Une seule fiche de participation est demandée par enfant même s'il participe à plusieurs matinées ludiques. Elle reste valable le temps de l'accueil de l'enfant par la même professionnelle. Vous penserez à la mettre à jour, s'il y a des modifications de coordonnées.
LIEUX / HORAIRES	Ces temps de jeux peuvent se dérouler sur différents lieux de la Ville, en fonction des propositions du Relais. Vous serez informées par mail ou éventuellement par téléphone.
CONDITIONS DE PARTICIPATION	- Les enfants pourront participer jusqu'à la date anniversaire de leurs 4 ans. - Une tenue adaptée permettant une liberté de mouvements et respectant les impératifs d'hygiène de l'accueil des jeunes enfants. - Dans le cadre de l'exercice de cette mission de service public, les participants sont invités à respecter la liberté de conscience et d'expression des cultes, la neutralité, et l'égalité des citoyens dans les limites du respect de la liberté de conscience des autres, du "vivre ensemble", de la décence, de la dignité, de la sécurité, et de l'ordre public. - La discrétion professionnelle et le respect de chacun sont attendus. - Il n'est pas autorisé de filmer et de photographier, en référence au droit à l'image. Les téléphones doivent rester dans les sacs. - Si vous ne pouvez pas venir, merci de prévenir dès que possible l'animatrice du RPE. Cela permet d'inviter d'autres professionnelles sur liste d'attente.
RESPONSABILITÉ ET UTILISATION DES LOCAUX	- Vous êtes responsables des enfants qui vous accompagnent. - Le matériel mis à disposition doit être utilisé dans les conditions normales pour lesquelles il a été conçu. Aucun objet pouvant porter atteinte à la sécurité des enfants ne doit pénétrer dans les locaux (jouets interdits aux enfants de moins de 36 mois, bonbons, bijoux, barrettes...). Les produits médicaux nécessaires aux enfants doivent faire l'objet d'un signalement aux équipes d'encadrement de l'activité. - Il est conseillé de prévoir un système d'antivol pour les poussettes. En cas de perte ou de vol d'objets personnels, la responsabilité de la ville de Tours et de celle de ses agents ne saurait être mise en cause.



Fiche de participation de l'assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile

aux matinées ludiques

**pour l'année
(document à renouveler chaque année scolaire)**

Cadre réservé à l'assistant(e) maternel(le) :

Assurance responsabilité professionnelle de l'assistant maternel contractée auprès de
(compagnie d'assurance)

Sous le contrat n°

Je soussigné(e) :

Assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile (rayer la mention inutile)

Atteste avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des matinées ludiques et m'engage à les respecter.

Fait à Tours, le ____/____/____

Signature :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par le RPE de Tours. Conformément à la loi informatique des libertés et RGPD n°2018-493 du 20 juin 2018, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, en contactant notre délégué à la protection des données à donneespersonnelles@ville-tours.fr

En l'occurrence, le RPE utilisera ces données de façon anonyme dans le cadre de ses missions : observatoire de la demande d'accueil, statistiques du nombre d'enfants accueillis sur la Ville de Tours.